

A l'attention du commissaire-enquêteur

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Pratiquant régulièrement le parachutisme à Le Blanc depuis 30 ans, j'ai été plus qu'étonné quand j'ai appris le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'aérodrome de Le Blanc et notamment sur la zone actuelle de posé des parachutistes et à proximité de la piste.

Cette zone est réputé nationalement comme étant une zone très sûre avec des approches dégagées, particulièrement adaptée à la formation des débutants.

C'est pour cela que j'y retourne régulièrement avec des amis, bien qu'habitant Paris, et que mon épouse et mon fils y ont fait leurs premiers sauts.

Le projet d'implanter des obstacles sur un tel site est absolument insensé, lourd de risques et porteurs de responsabilités juridiques et morales pour ceux qui le soutiennent ou l'autoriseraient.

Statistiquement il y a et il y aura toujours des erreurs de largage, des sorties de piste d'aéronefs, des changements imprévisibles et brutaux de conditions météorologiques... la différence entre un incident habituellement bénin et un accident potentiellement très grave, c'est la marge de manœuvre avant de risquer de percuter un obstacle.

Idem, les débutants qui manoeuvreront parfois mal leur parachute, surpris en voyant se rapprocher un panneau solaire, risquent de faire une erreur de pilotage dramatique au moment critique du posé.

Il est certain que cette installation engendrerait tôt ou tard des accidents -quelles que soient les consignes de sécurité données aux pratiquants et les précautions prises-, potentiellement très graves, voir mortels et que les avocats des victimes attaqueront tous les responsables de ce dangereux projet.

Qui peut croire qu'il n'y a pas d'alternatives dans le département pour implanter ces panneaux plutôt que de mettre en jeu la sécurité des parachutistes et aviateurs sur l'aérodrome de Le Blanc?

Lorsque les allemand ont voulu empêcher les alliés de poser de planeurs et de parachutistes en Normandie avant le débarquement de juin 1944 , ils ont pour cela implanté des pieux de 3 ou 4 m de haut , surnommés "asperges de Rommel" sur les zones de posé potentielles.

Les panneaux photovoltaïques rempliraient exactement la même fonction sur l'aérodrome de Le Blanc.

Je suis donc très surpris de lire sur le site internet de la Préfecture, dans le " Résumé non technique de l'étude d'impact" du Projet, Page 41, que : "*La variante finale du projet prévoit ainsi l'évitement de la totalité des espaces de loisirs utilisés par les usagers de l'aérodrome.*"

Je crois donc que le sens des responsabilités, la raison et le principe de précaution doivent conduire à renoncer à ce projet aux conséquences manifestement mal évaluées et dangereuses sur l'aérodrome de Le Blanc.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération respectueuse.

Guillaume de Roquemaure
29 avenue du Roule
92200 Neuilly sur Seine

(Brevet parachutiste A, B, C civil; Brevet militaire de chef de section parachutiste et para-commando)